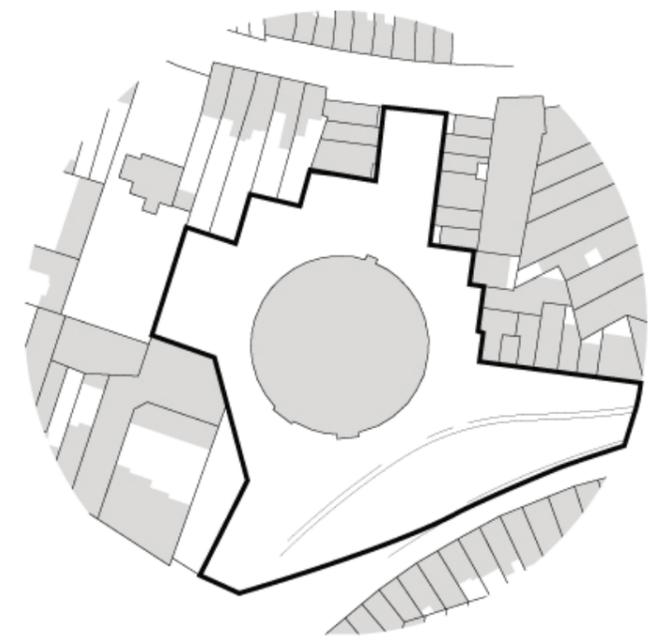
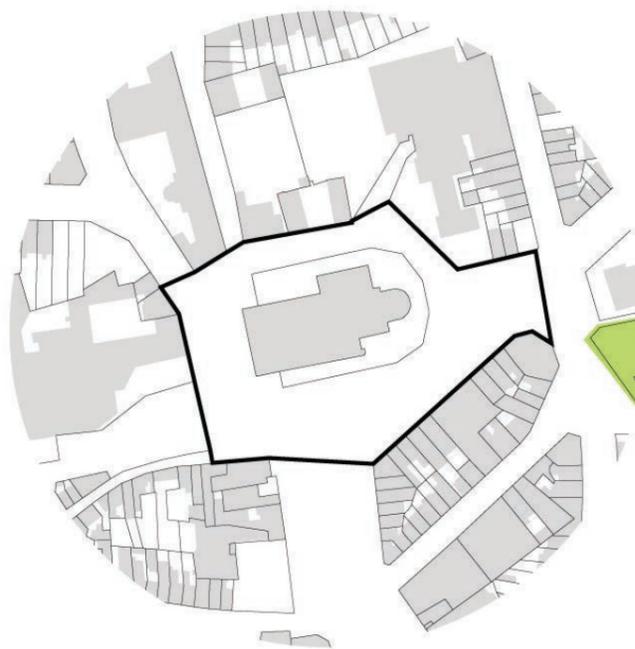
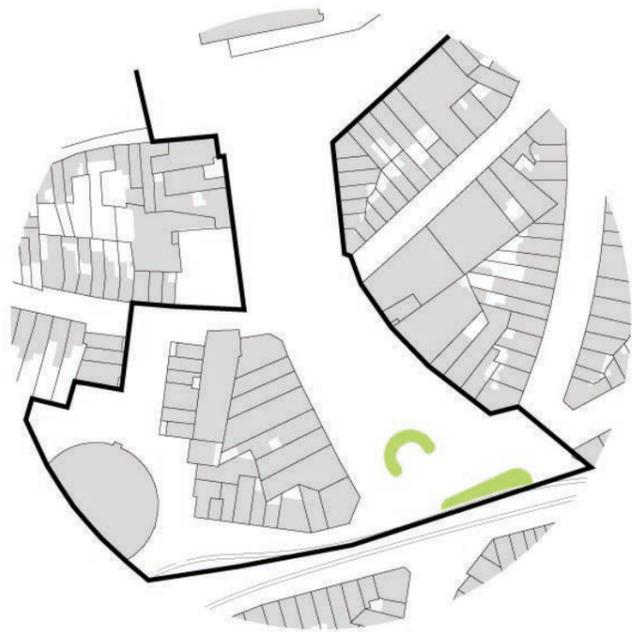


RÉAMÉNAGEMENT COORDONNÉ DE TROIS ESPACES PUBLICS

1. PLACE DE LA VAILLANCE // 2. ABORDS DE LA COLLÉGIALE // 3. COURS SAINT-GUIDON



UNE PLACE APAISÉE ET ANIMÉE

Sont définies ici des **recommandations d'aménagement** de la place de la Vaillance au regard des objectifs énoncés dans le diagnostic de territoire. Elles prennent en compte la création d'un **parking souterrain sous** la place, la **libérant de son encombrement visuel et spatial**. Elles cherchent de même à palier aux destructurations morphologiques engendrées par l'implantation du métro bruxellois à la fin des années 70.

Deux propositions sont schématisées et accompagnées d'illustrations thématiques. Elles sont toutes deux **fortement influencées par le relief**, élément qui n'a pas été abordé dans la 1ère partie de l'étude et qui se révèle, à l'analyse, très important pour le confort et l'allure générale de la place.

L'étude est réalisée avant que les **options de mobilité** à l'échelle du quartier (dimensionnement des voiries primaires entourant l'hyper centre) n'aient été arbitrées. Ces schémas sont donc compatibles avec toutes les hypothèses envisagées autour de la place :

- une **piétonisation « intégrale »** ou partielle du périmètre ;
- ou des **boucles de circulation locales**.

Le réaménagement de la place de la Vaillance **DOIT se faire au sein d'un projet global de réaménagement des espaces publics du centre ville** (cf. fiches 2, 3 et 5), et en **coordination avec les intentions de la STIB** sur la rue Wayez et l'avenue Paul Janson.

Le réaménagement intègre les recommandations proposées pour la valorisation d'un parcours culturel et une animation de l'espace public, fiches 13 et 14.

Des compléments de recommandations quand à l'**organisation des terrasses de la place et de son animation commerciale** sont formulés fiches 10 à 12.

Enfin, l'**image nocturne de la place** revaloriserait les fronts bâtis en créant par exemple une scénographie valorisant les pignons (fiche 15).



La place de la Vaillance vue de l'avenue Paul Janson.

Source: ERU scrl-fs, 2016 ©

Un projet global de réaménagement des espaces publics



Les trois espaces publics (en jaune) à réaménager de manière coordonnée et harmonieuse (revêtements de sols, mobiliers, etc...).

Source: ERU scrl-fs, 2017 ©

I. ANALYSE DES RELIEFS

Les courbes du relief représentées résultent d'une interprétation "intuitive" des courbes de niveau (source: Bruxelles Environnement) et de points connus (source: APCOA). Un levé complémentaire dans la partie haute est strictement nécessaire.

ANALYSE DU RELIEF EXISTANT

L'aménagement «post-métro» (inauguration de la station Saint-Guidon en 1982) divise la longueur de la place en **deux espaces**, contradictoire avec le «relief naturel» :

- un léger remblai dans la partie haute, dégagant une surface plane (parking) limitée par deux marches côté Est et Nord (3) ;
- un déblai dans la partie basse, dégagant une surface plane (marchés) limitée par des murets et talus côté Ouest et Nord (4).

ANALYSE DU RELIEF «NATUREL»

Les pieds de façade existants autour de la place déterminent une surface gauche assez particulière, avec :

- une diagonale sans pente (de l'entrée de l'avenue Paul Janson à l'entrée de la rue d'Aumale) ;
- une diagonale rejoignant le point le plus bas (entrée de Wayez) au point le plus haut de la place (le parvis de la collégiale et son jardin) ;
- 4 axes Est-Ouest en pente montante de 2 à 4% qui traversent cette surface.

Nous appelons cette **surface gauche le « relief naturel»**, bien que le terme soit très contestable, vu les multiples aménagements et modifications du relief au cours des siècles; c'est en tous cas le **«relief de contrainte»**, auquel le réaménagement futur doit se raccorder sur chacun des alignements bâtis. Ce qui peut s'avérer complexe s'il est réalisé par phases successives.

Trois contraintes au réaménagement:

- Il ne peut modifier les pieds de façade et le pied du mur d'enceinte de la Collégiale;
- Il ne peut modifier les pentes régulières autour du monument aux morts (point délicat lors de la reconstruction)
- Il doit gérer les pentes et continuités Est-Ouest (visuelles et fonctionnelles, selon schéma de mobilité).

Schématisation du relief existant



- 1 Trace d'un relief ancien,**
Plus élevé que le parvis actuel (env. 60cm)
- 2 Ancien cimetière**
Forme un plateau estimé à +/- 35m
- 3 Remblais, parking**
- 4 Déblais, surface plane**

- Pentes selon les liaisons Est-Ouest et % moyen :**
Ces liaisons ont le plus fort pourcentage de pente (2 à 4%)
- Pentes selon les diagonales :**
- la diagonale A est sans pente
- la diagonale B pointe vers le sommet de la colline (4m entre les extrémités)

Reconstitution du relief 'naturel' comme base de travail



Courbes de niveau
Interdistance = 1/3m = deux marches de 15cm
Niveau selon courbes de niveau Bruxelles Environnement et levé APCOA

Limites d'étude
Au Sud, la limite devra être adaptée à l'aménagement des trémies et du carrefour Wayez-Janson.

Source: Studio d'urbanisme JP Majot, 2017 ©

II. PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

1. Traiter le **relief longitudinal** d'une manière cohérente de bas en haut, de manière à élaner la forme générale vers la collégiale:

- Proposition 1 => un mouvement en deux plateaux,
- Proposition 2 => un seul plateau;

2. Simultanément, traiter le **relief transversal** de manière asymétrique (la forme même de la place et la forme gauche de son relief excluent toute symétrie Est-Ouest), en réduisant la pente côté Est à 1% environ, pour la rattraper côté Ouest par 3 à 4 marches ou 2 à 3 larges gradins de 2 marches (cf. coupe d'ambiance).

De cette manière :

- Un **espace de marché** (e.a.) bien dégagé et confortable apparaît côté Est à partir du filet d'eau et dans l'axe;
- Le côté Ouest devient (comme aujourd'hui dans la partie basse) une **voirie surplombant légèrement la place**, au-dessus de **gradins** (proposition 1) ou de **marches** (proposition 2)
- On évite un talus trop important (85cm) comme aujourd'hui, qui coupe la place en deux transversalement.

A noter, pour la bonne compréhension, que:

- Les marches ou gradins sont eux-mêmes **en pente** (même pente douce régulière que le pied du front bâti à l'Ouest).
- La connaissance du relief est trop imprécise pour choisir entre les deux options, ou pour fixer exactement le nombre de marches; leur nombre devrait être **limité pour éviter des lignes de rupture** trop lourdes visuellement; localement, il faut prévoir des dispositifs pour vélos (selon l'ICR en particulier) et PMR : rampes obliques dans les marches, réduction des marches à quelques cm, ...

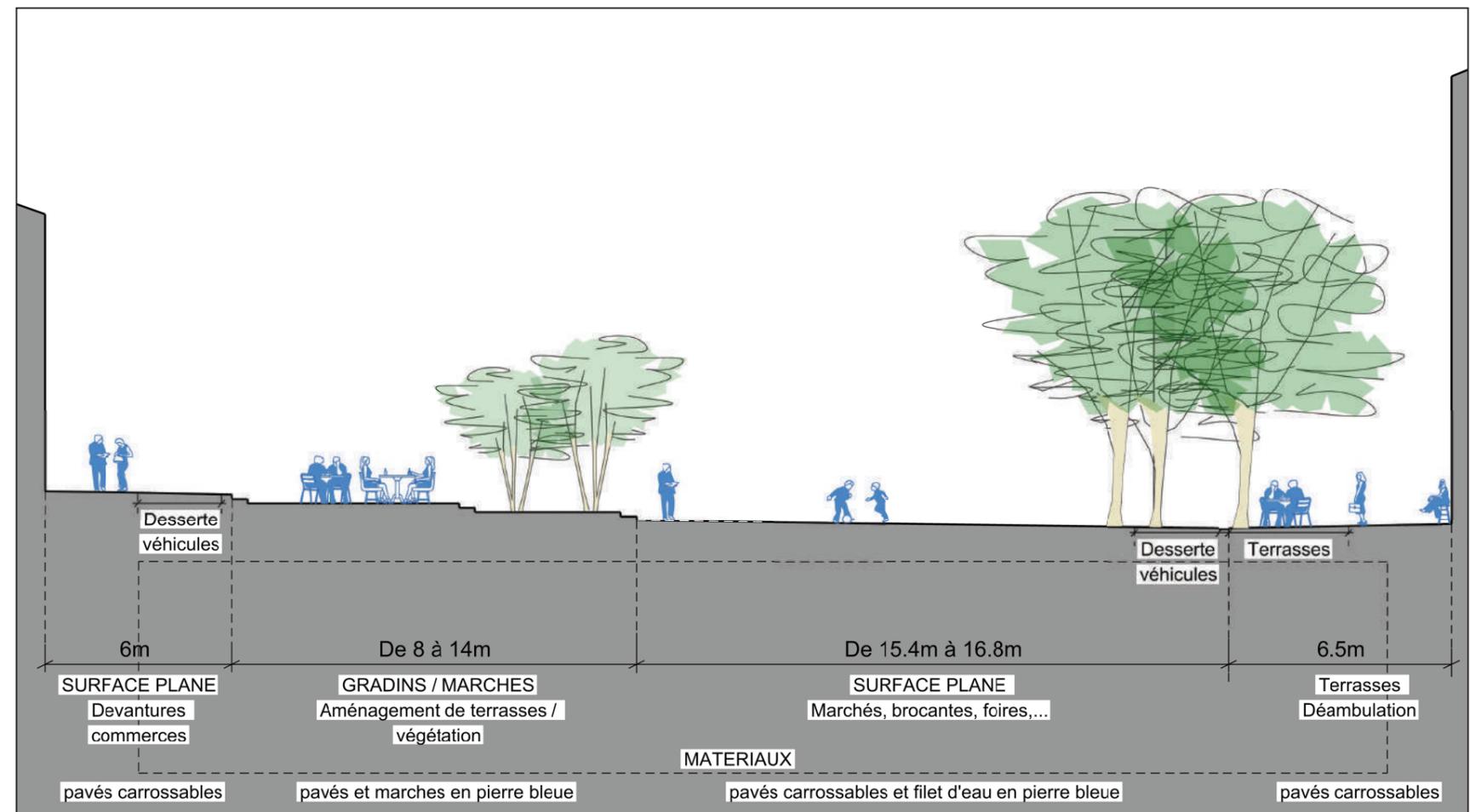
Si l'on suit cette approche, **la position et le traitement des marches ou gradins deviennent un des éléments clés du réaménagement**. Esthétiquement, la construction de ce relief exige un **calepinage précis des pierres bleues** (Cf. page 9 "Recommandations thématiques" concernant les matériaux).

Coupe d'ambiance- Proposition

Coupe transversale au milieu de la partie basse de la place montrant le premier espace de gradins:

- Espace minéral favorisant les continuités de relief, de matériaux, de perspective, de plantation entre haut et bas de la place.
- Dégagement de l'espace permettant l'organisation d'activités sur la place (marchés, brocantes, foires,...). Ce dégagement peut s'organiser en 1 ou 2 plateaux de faible pente transversale.

Source: Studio d'urbanisme JP Majot, 2017 ©



Les schémas suivants figurent la **reconstruction des deux parcelles vides** qui interrompent les continuités urbaines, côté Ouest de la place, mais sans exprimer de solution architecturale (Cf. Fiche 5 et 6).

Ils suggèrent des **affectations possibles des pieds de façade** entre: déambulation des piétons au long des vitrines, circulations locales, zones de terrasses, plantations, fontaines... De ce point de vue, les deux **propositions sont interchangeables**, montrent des variantes.

Dans les deux schémas, le relief existant (rampes douces) est **strictement reconstitué** autour du monument aux morts.

PROPOSITION 1 : TRAITEMENT DU RELIEF EN DEUX PLATEAUX

Pour cette première proposition, la différence de niveau entre la partie Ouest et la partie Est est partiellement reprise par **deux groupes de gradins** (5 à 6 marches de 15cm de hauteur), de manière à dégager **deux zones plus confortables** (moins de pente) du côté bas (Cf. coupe d'ambiance):

- Côté Ouest, les 2 gradins d'environ 4m de large sont scandés de **zones de terrasses et de zones plantées**;
- Côté Est, les terrasses peuvent s'établir à 4m des façades, au-delà d'une **zone de déambulation**. Les circulations riveraines se font via la place.

Cette proposition présente l'avantage de conserver une possible connectivité entre la rue Saint-Guidon et la rue du Chapitre.

PROPOSITION 2 : EN UN SEUL PLATEAU

La différence de niveau entre la partie Ouest et la partie Est est partiellement reprise par une ligne de marches (de 2 à 3 marches) au pied desquelles se succèdent terrasses et massifs bas.

- Côté Est, la solution est une alternative au schéma précédent organisant **déambulation et circulation locale en pied de façade**.

Proposition 1: traitement du relief en deux plateaux



Courbes de niveau
Interdistance = 1/3m = deux marches de 15cm
Niveau selon courbes de niveau Bruxelles Environnement et levé APCOA

Pentes selon les liaisons Est-Ouest et % moyen :
Ces liaisons ont le plus fort pourcentage de pente (2 à 4%)

Les plantations sont conçues asymétriquement:

Une succession de massifs bas encadrant les terrasses côté Ouest;

Trois groupes d'arbres de moyenne dimension (10-15m) côté Est

Proposition 2 : un seul plateau



Limites d'étude
Au Sud, la limite devra être adaptée à l'aménagement des trémies et du carrefour Wayez-Janson

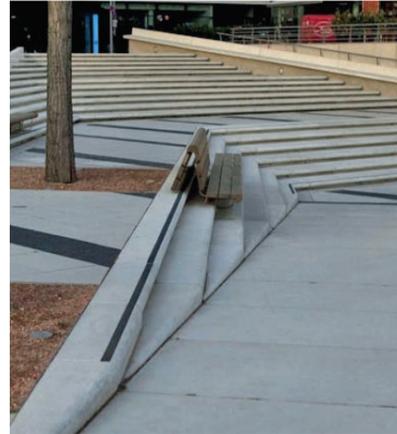
Source: Studio d'urbanisme JP Majot, 2017 ©

III. RECOMMANDATIONS THÉMATIQUES

A. RELIEF ET REVETEMENTS

- **Matériaux** : Pierre **naturelle**, pavés planes (porphyres ou grès de récupération type mosaïque, ou platine, ou échantillons triés de 1er choix), pierre bleue. Traiter le relief par escaliers, gradins, plateaux permettant l'aménagement de terrasses, zones plantées, zones de repos, bancs,...
- **Une pente douce est établie** en travers de la place, pour rendre l'espace pour le marché plus confortable, venant butter sur des gradins (proposition 1) ou quelques marches (proposition 2) du côté Ouest de la place.
- **Les ressauts du relief n'excèdent pas 2 ou 3 marches** et peuvent être interrompus par de petites rampes pour PMR et vélos (ICR).
- **Réalisation des marches ou gradins** : esthétiquement, la construction de ce relief exige un **calepinage précis des pierres bleues et pavages**; les marches doivent être massives (sans marche et contre-marche), bien raccordées, chanfreinées.

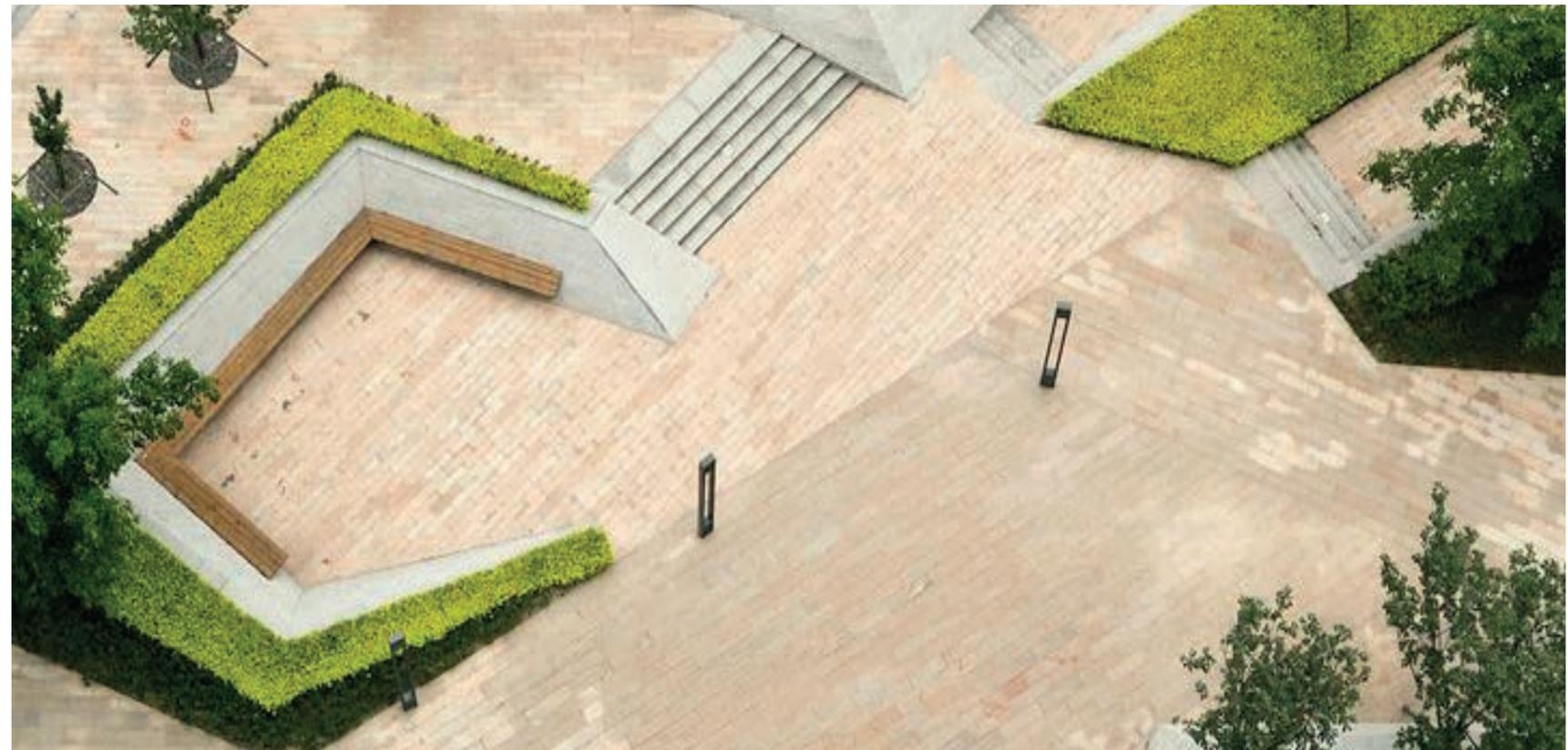
Jeux de relief proposant des espaces de séjour



Port d'Hambourg



Umea Campus Park, Suède



Chengdu, Chine

B. PLANTATIONS

- Aménager en alternance des **zones de terrasses et des zones plantées** dans les gradins (proposition 1) ou au bas des marches (proposition 2):

Côté Ouest, centre :

- Disposition aléatoire;
- Arbustes, végétaux fleurissant, graminées,... avec un caractère botanique ou décoratif original. Cet alignement de massifs assez bas (Cf. schéma page 8 pour la localisation des plantations possibles) doit **maintenir la perspective vers la collégiale** Saints-Pierre et Guidon ;
- Possibilité d'intégrer des bancs sur les bordures des parterres ;
- Possibilité d'intégrer des fontaines entre les parterres et terrasses.

Côté Est :

- Plantation d'arbres possible;
- Possibilités et typologies de plantations à étudier en fonction du parking et du tracé du métro.

Il est actuellement prévu par le promoteur du parking (APCOA) que la dalle supérieure porte une couche de terre arable de min. 1.00m sur l'ensemble de sa surface, ce qui constitue une profondeur suffisante pour planter : **cet impératif DOIT être respecté dans l'évolution du dossier.**

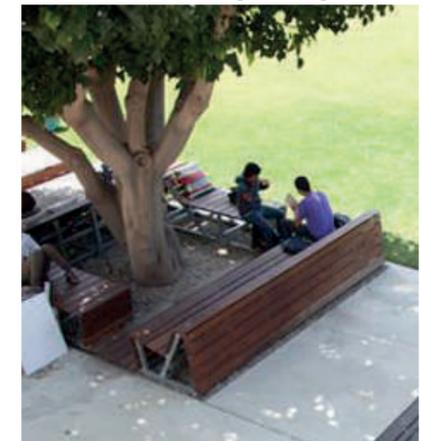
Aménagement de terrasses et zones de végétation en plateaux



Plaza de Santo Domingo, Madrid



Zollhallen Plaza, Fribourg, Allemagne



Shanghaï, Chine

C. TRÉMIES ET PARKINGS VÉLOS

Les trémies et sorties vélo ou piétons du parking ne sont pas situées sur les schémas. Elles font actuellement l'objet de plusieurs hypothèses. Sont présentées ici des recommandations et des exemples visant à une implantation qualitative par leur discrétion et qui devraient influencer leur conception, où qu'elles soient situées.

- Concevoir des trémies d'accès au parking ayant un faible impact visuel/spatial sur l'espace public (voir exemples ci-contre) ;
- Concevoir la signalétique d'entrée du parking selon le même objectif en privilégiant une implantation en amont de la place.

Aménagement d'un parking et des espaces centraux à Malines, 2012



1- Lors du réaménagement de la place, plusieurs variantes d'implantation des trémies sont possibles. Ces éléments (accès voitures, accès piétons, rampe vélos, puits de lumière,...) peuvent définir / structurer l'espace public.

2- Puits de lumière, pénétration de la lumière naturelle dans le parking

3- Rampe d'accès aisé pour les vélos

4- Intégration paysagère des trémies piétonnes : simplicité, étroitesse et discrétion des éléments. Éléments bas. Transparence. Créer des trémies à sens unique (3m de large), plus étroites, ayant une emprise moindre sur l'espace public.

5- Mauvais exemple d'intégration de signalétique de parking.

D. MOBILITÉ SUR LA PLACE

DESSERTE VÉHICULES

Les sens de circulation indiqués sur la place et dans les voiries locales sont cohérents avec une circulation limitée (piétonnisation) ou en boucles de circulation locale (réservée aux riverains et véhicules de livraison) autour de la place.

Les schémas suivants illustrent la 2e solution :

- Voie marquée par un simple guide étroit (2.40m entre bordures sans ressauts ou avec légers ressauts, guidant les voitures) ;
- Manœuvres et stationnement temporaires des livreurs libres ;
- Ce système de boucles doit empêcher tout transit Est-Ouest et Nord-Sud ;
- Desserte locale nécessaire à travers le parvis de la collégiale, pour le nouveau bâti à prévoir face à l'église.

Il existe de multiples variantes sur le sens des boucles (à déterminer dans le cadre du plan de mobilité général).

Sens de la circulation selon: traitement du relief en deux plateaux



Côté Ouest :

Desserte automobile locale le long des devantures commerciales, entre façades et terrasses.

Côté Est :

Desserte automobile locale, sur la place, au-delà des terrasses.

Déambulation et déploiement des devantures commerciales le long des façades. Terrasses entre bouquets d'arbres.

Sens de la circulation selon Proposition 2 : en un seul plateau



Côté Ouest et Est :

Desserte automobile locale le long des devantures commerciales, entre façades et terrasses.

Source: Studio d'urbanisme JP Majot, 2017 ©

2. AMÉLIORATION DU PARCOURS PIÉTON

Le diagnostic a souligné les discontinuités dans l'aménagement des sols en matière de matériaux, de relief et de partage de l'espace (mobilier/ signalétique et leur encombrement), (Cf. photos ci-contre).

La restauration de la Collégiale est actuellement en cours (grilles et murs de soutènement). Il semble d'autant plus juste d'accompagner ce projet par une rénovation de l'espace public autour de l'église.

OBJECTIF

Rénover la voirie et les revêtements de sols autour de la Collégiale en conservant le caractère historique (partage de la rue en trottoirs et chaussée) et en cohérence avec le nouvel aménagement de la place de la Vaillance, ainsi que les rues y débouchant (particulièrement la rue Porselein).

RECOMMANDATIONS

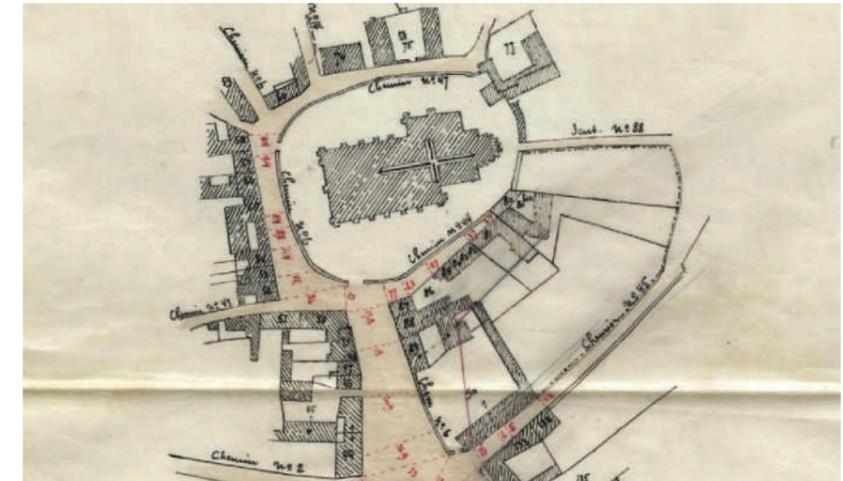
- Remise à bout des pavés autour de la voirie au pourtour de la Collégiale dans un **ensemble uniforme et fluide** (supprimer les ruptures et simplifier les lignes de composition).
- Privilégier une mise en œuvre des pavés très régulière pour assurer le **confort des piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite**.

POINTS D'ATTENTION

- S'inspirer de la forme de l'ancien mur du cimetière (Rinck). Les nouveaux revêtements de sol pourraient inclure une évocation de l'emplacement de l'ancien mur, par exemple avec une bordure, un matériau ou une couleur particulière dans le sol.
- Intégrer aux aménagements et revêtements de sols les recommandations élaborées dans la Fiche 13. Parcours culturel et touristique.



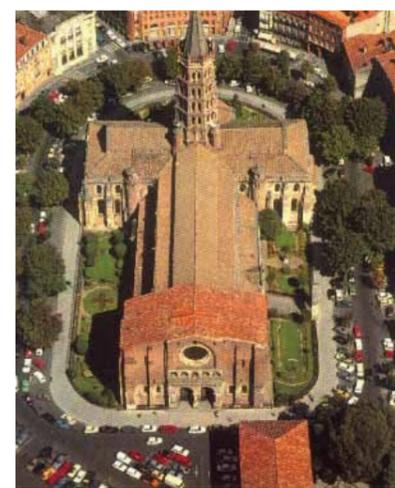
Parvis et rue du Chapelain : le pavé est fortement endommagé et la forme de la voirie n'est pas fluide autour de l'église



Collégiale entourée du mur de son cimetière (démoli lors de la construction de la flèche à la fin du 19e siècle), 1894



Rappel d'un ancien chemin de fer dans le revêtement de sol, Square Dalhousie, Montréal



Forme fluide autour de la Basilique Saint-Sernin, Toulouse

3. AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR AUMALE-CHAPELAIN-FORMANOIR

L'enlèvement des places de parking de la rue d'Aumale dégage un grand Parvis entre le centre culturel Escale du Nord et la Maison d'Erasmus qui, prolongé vers la rue de Formanoir, a le potentiel de **liaisonner plusieurs lieux d'intérêt du centre** (Cf. Fiche 13 Parcours culturel et touristique).

OBJECTIFS

- Créer un nouvel espace public attractif;
- Créer un appel visuel de la Maison d'Erasmus vers le Béguinage et de la rue d'Aumale vers la rue Brune et le parc Central;
- Favoriser la promenade et améliorer les déplacements piétons/cyclistes et la lecture de l'espace public.

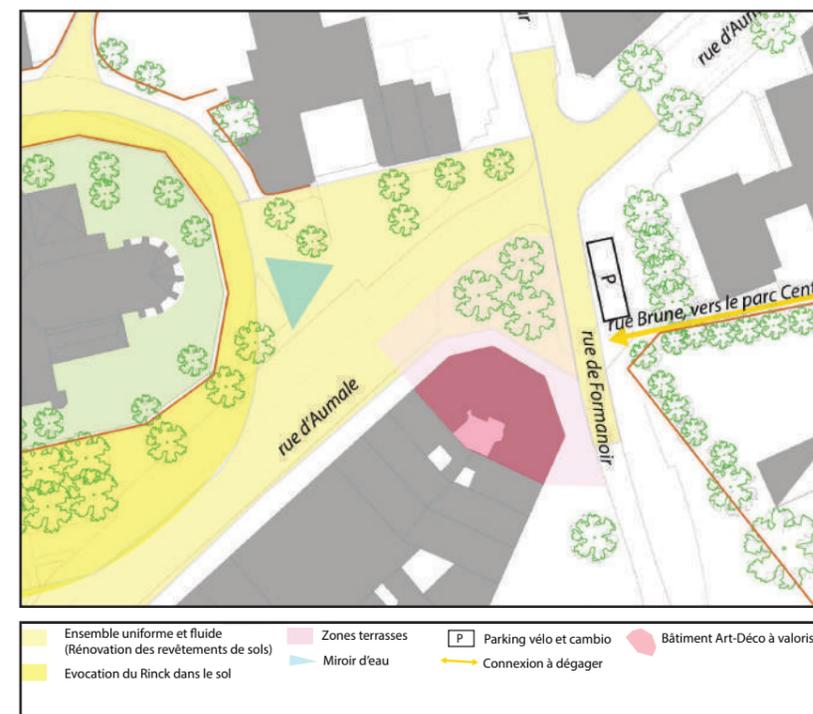
RECOMMANDATIONS

- Supprimer deux places de stationnement au débouché de la rue Brune;
- Supprimer les poteaux qui bordent les trottoirs;
- Améliorer la traversée piétonne de la rue de Formanoir (revêtements, marquage...);
- Aménager un point d'eau / fontaine face au côté Est de la Collégiale;
- Mettre en valeur le bâtiment Art-Déco à l'intersection des rues d'Aumale et de Formanoir (Cf. Parcours culturel et touristique).

POINTS D'ATTENTION

- Organiser la liaison des sites d'intérêt culturel, récréatif et touristique du centre comme une seule promenade, guidée par l'aménagement de l'espace public (mobilier, signalétique, etc.).
- Les habitants ont mentionné à plusieurs reprises le désir qu'il y ait une fontaine ou la présence de l'eau dans le centre. À cet emplacement, cela créerait un aménagement de qualité qui inciterait à venir se balader vers cette zone du centre. Un miroir d'eau qui reflète la Collégiale est proposé. Le point d'eau pourrait aussi intégrer des fonctions environnementales et de gestion des eaux de pluie.
- Le bâtiment Art-Déco à l'angle des rues d'Aumale et de Formanoir a été conçu par le peintre Victor Servranckx, aussi à l'origine de l'ensemble d'immeubles et de maisons à l'angle des rues Morjau et Saint-Guidon. Le rez-de-chaussée côté rue Formanoir est occupé par un café dont la devanture est peu esthétique (les baies sont opaques et la terrasse est aménagée de manière peu qualitative). L'autre rez-de-chaussée, rue d'Aumale, est fermé. Un projet pourrait réunir ces deux entités pour en faire un café avec terrasse. (Cf. Fiche 14 Animation de l'espace public).

Carrefour Aumale Chapelain-Formanoir réaménagé



Espace public encombré de mobilier au coin Aumale-Formanoir. Vue depuis la rue Brune.



Abbaye d'Averbode, Belgique



Bâtiment coin rues Formanoir et d'Aumale conçu par le peintre Victor Servranckx.

4. TRAITEMENT DE LA VÉGÉTATION

La végétation du parvis et du côté latéral de la Collégiale est composée d'une vingtaine de tilleuls. Cette végétation est appréciée des habitants et offre ombre et fraîcheur en été. Ces tilleuls (en bonne santé) sont élagués tous les deux ans par la commune. Un désir a été formulé par certains pour une amélioration de la vue sur l'architecture de la Collégiale.

Historiquement, les églises et cathédrales en milieu urbain étaient entourées de maisons et de bâtiments qui leur donnaient une échelle et une impression de grandeur. Les arbres autour des églises peuvent aussi jouer ce rôle lorsque celles-ci sont dégagées de toutes constructions. La flèche émerge ainsi dans toute sa monumentalité. En outre, dans un projet de mise en lumière de la Collégiale, les arbres peuvent se silhouetter en avant-plan de la scénographie et y contribuer.

OBJECTIFS ET RECOMMANDATIONS

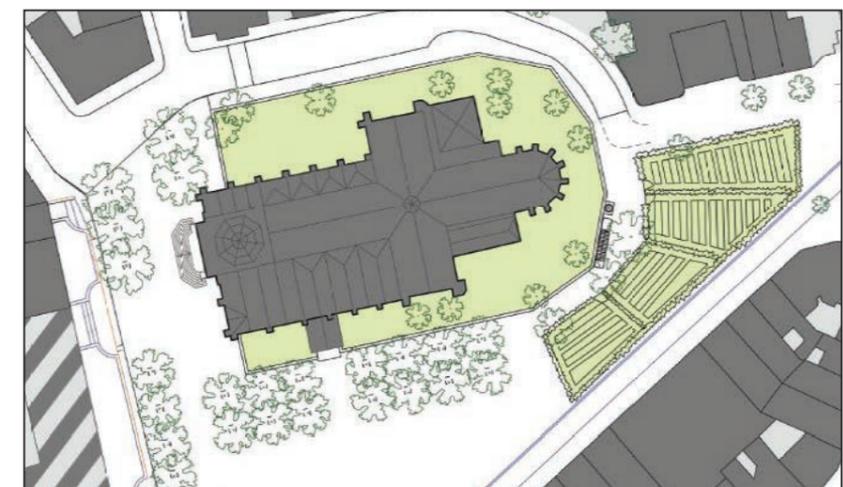
- Mener une étude de plantation du parvis et du côté latéral pour évaluer par exemple la possibilité de remonter légèrement les couronnes des arbres, élaguer.
- Verdurer les espaces publics libérés de stationnement (rue d'Aumale, parvis) et proposer un traitement paysager. Possibilité d'aménager, rue d'Aumale, des potagers collectifs au bénéfice des habitants du quartier pour animer l'espace et maintenir un contrôle social (Cf. Fiche 14 Animation de l'espace public) ou de structurer le côté nord par des plantations ou des haies (Cf. photo de la Cathédrale Saint-Rombaut à Malines).
- Les terrasses des horeca situés devant la Collégiale étaient autrefois aménagées sous les arbres du parvis. Ces sites sont maintenant sous-exploités et pourraient être mis en valeur par un aménagement paysager (concours pour paysagistes).



Site face au parvis où était aménagée la terrasse du restaurant d'en face.



Cathédrale Saint-Rombaut, Malines, plantation de haies structurant l'espace



Dans cette esquisse certains arbres du parvis et 2 tilleuls face à la chapelle latérale de la Collégiale ont été supprimés ; les autres arbres existants y sont maintenus.

UN ESPACE A CICATRISER

Le plan d'aménagement d'origine des abords de la station du métro (1975, ci-dessous) prévoyait une reconstruction de toutes les parties déstructurées ainsi que la fermeture de la rue Saint-Guidon.

La réalisation n'a pas suivi ce plan et la morphologie actuelle entraîne des problématiques de lisibilité de l'espace, de circulation, de gestion et d'animation.

Pour y palier trois options évolutives sont envisagées:

Temps 1 : Rénovation légère

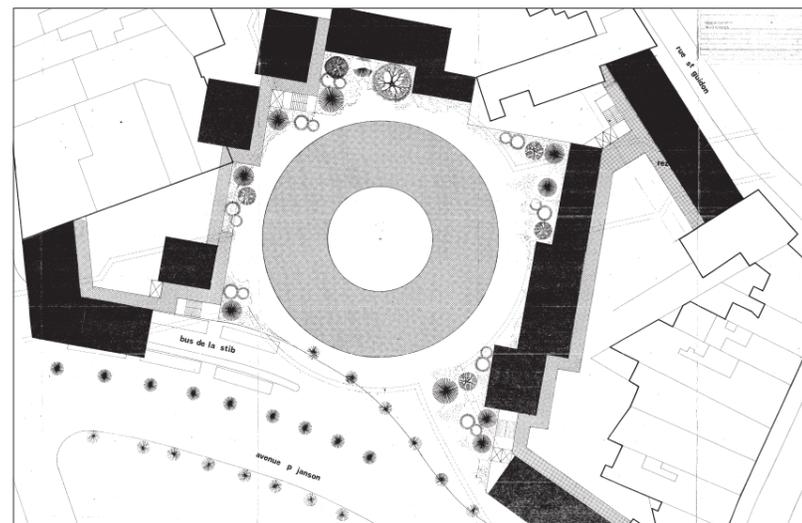
Rénovation des espaces publics (revêtements de sol et mobilier) et réaménagement du talus planté au nord ; rénovation de la station de métro; et intervention légère sur le bâti existant.

Temps 2 : Traitement du bâti

Démolition des bâtiments hors d'échelle et reconstruction d'un front bâti plus élevé fermant la vue sur l'arrière des immeubles de la place de la Vaillance. Reconstruction de l'angle de l'avenue Janson et rue de la Procession. (Traité au chapitre suivant, planche 4)

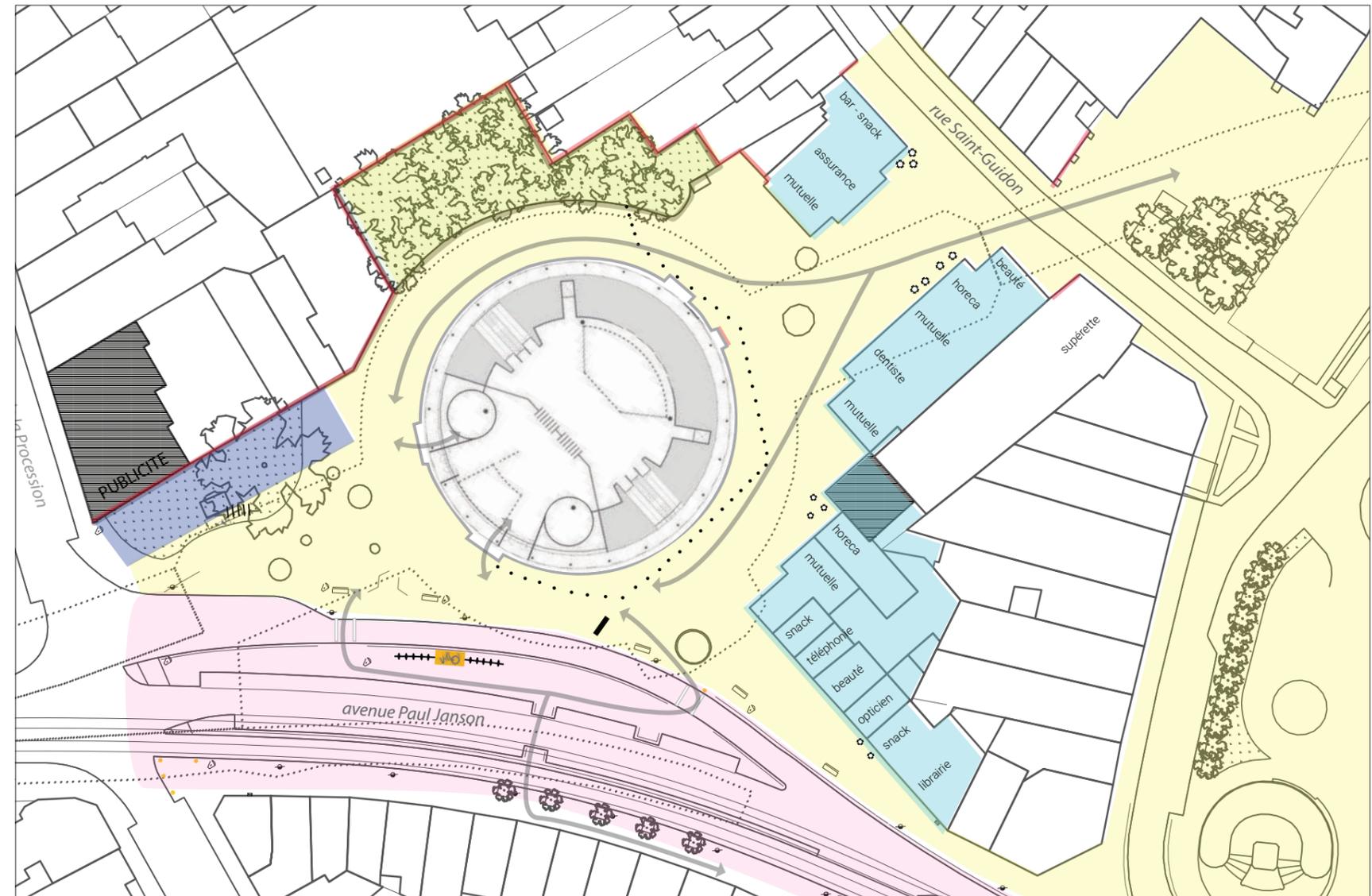
Temps 3 : Reconfiguration complète de l'espace et de la station (Galerie Saint-Guidon)

Est ouverte la possibilité d'une reconstruction de la station et la création d'une galerie marchande couverte. (Traité au chapitre suivant, planche 4)



Plan d'origine de la station de métro de M.M Boelens et Wasterlain pour la STIB. Juin 1975. Source: STIB

Un espace déstructuré



CADRE BATI

- snack Affectation du bâti
- Bâti hors d'échelle
- Dent creuse à bâtir
- Murs aveugles en briques
- Propriété communale

ESPACES PUBLICS

- Terrasse
- Espace public à rénover
- Zone d'étude STIB
- Poteau

MOBILITE

- Flux piétons
- Trémie souterraine du métro



N

TEMPS 1 : RENOVATION LÉGÈRE

REVÊTEMENTS DE SOLS

- Le traitement des revêtements de sols doit être pensé **en cohérence avec les autres espaces publics du centre-ville**. En particulier avec les revêtements contigus de la place de la Vaillance et de l'avenue Paul Janson (dont la rénovation est à l'étude par la STIB).
- C'est l'occasion sur cet espace sans contrainte de créer un **lieu d'aspect ludique et coloré**. La circularité de la station peut y être marquée, de même que les cheminements d'usages qui mènent à la place de la Vaillance ou au quartier du Meir.
- L'implantation du mobilier urbain ne doit pas entraver la **fluidité des circulations** piétonnes et doit prendre en compte les **PMR**. Les poteaux implantés par la STIB en 2016 laissent place à un système anti intrusion plus discret, placé au niveau des voiries.

Revêtements de sols ludiques



Exemple de formes circulaires dans le sol qui épouseraient les contours de la station de métro. Projet résidentiel, Malaisie

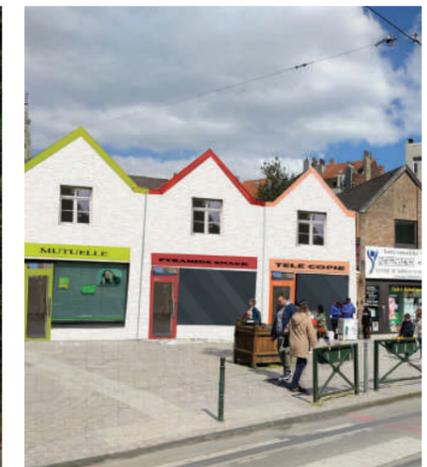


Revêtements de sols qui permettent des usages ludiques, par exemple un skate park et viennent camoufler un mur aveugle. Superkilen, Copenhague

Traitement des fronts bâtis



Pignon à traiter au croisement de la rue de la Procession et de l'avenue Paul Janson.



Simulation sur les façades du Cours Saint-Guidon

TALUS VÉGÉTALISÉ

- Le talus deviendrait un espace jardiné en légers gradins accessible au public tout en préservant l'intimité de l'îlot (pas d'accès aux jardins privés). L'enracinement des arbres existant est étudié pour un aménagement respectueux de leur implantation.

TRAITEMENT DES FRONTS BÂTIS

Pour améliorer la qualité paysagère de l'espace, en collaboration avec les propriétaires dans un temps court :

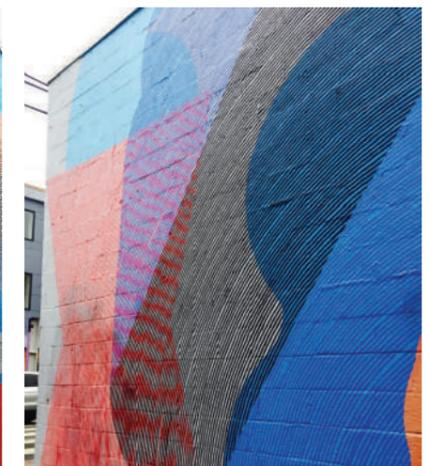
- Le pignon aveugle aujourd'hui bardé d'une publicité géante dans l'axe de la rue Wayez pourrait faire l'objet d'un programme artistique et accueillir une peinture murale ou une structure légère. Ce pourrait devenir un symbole fort du centre communal, en attendant la reconstruction de cet angle dans un programme plus large de restructuration de l'espace (cf. Temps 2).
- Cette action pourrait se prolonger sur tous les murs en briques du cours et inspirer la mise en couleurs des façades des petites maisons.



Pavés à Time Square, New York (par Snohetta): pour un revêtement qui met en valeur l'espace public de nuit, les pastilles d'acier intégrées aux pavés réfléchissent les jeux de lumières nocturnes de la place.



Fresques colorées, Philadelphie



STATION SAINT-GUIDON

L'architecture tout en verre de la station mise en service en 1982 offre une perméabilité visuelle entre l'intérieur et l'extérieur de la station et, notamment, une vue sur la flèche de la Collégiale créant un appel vers la place de la Vaillance. L'encombrement actuel de la station gêne cette lecture de l'espace et de l'architecture. Un certain nombre d'adaptations nous paraissent pouvoir améliorer la situation.

MODIFICATIONS À L'INTÉRIEUR DE LA STATION

Ce projet aurait pour opérateur la STIB (Cf. schéma "Réaménagement de l'intérieur de la station") :

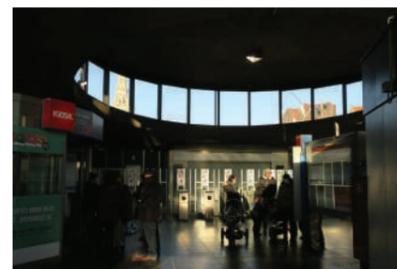
- Création d'un plancher et ouvertures d'une nouvelle entrée au Nord facilitant les circulations piétonnes vers la place de la Vaillance (1);
- Remplacement des vitres pour augmenter la visibilité, le contrôle et la qualité de l'espace. (2).
- Suppression de deux des kiosques sous-utilisés obstruant les vues (3);
- Création d'un kiosque commercial mieux intégré au Nord compensant la suppression du kiosque Sud (4);
- Implantation des bornes de contrôle en symétrie modifiées pour créer une perméabilité (5).

Une **mise en lumière** de la station est envisagée par la STIB et viendrait compléter la mise en valeur nocturne de l'espace.

Borne d'information touristique : la station de métro Saint-Guidon constitue une porte d'entrée au quartier centre. L'implantation d'une borne permettrait de proposer une information touristique aux horaires d'ouvertures de la station. Voir fiche n°13, "Parcours touristique et culturel".



La vue panoramique sur l'espace public mérite d'être retrouvée dans son intégralité. Ici un tronçon conservé vers l'Est dans la station de Boelens et Wasterlain.

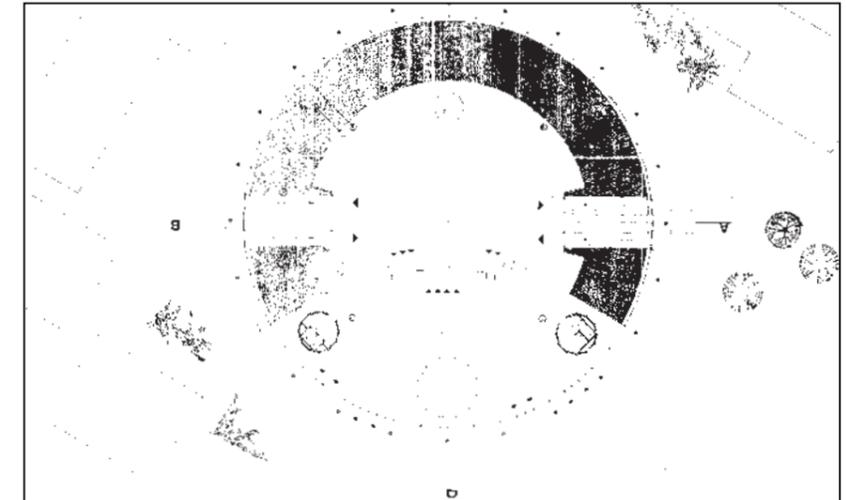


La vue au nord est masquée par un kiosque aujourd'hui inexploité.



Les vitres manquent aujourd'hui de transparence.

Station- situation existante



Source: STIB

Proposition: Réaménagement de l'intérieur de la station

